

Payer encore plus? Encore plus d'insécurité? Encore plus de coûts pour les communes? Encore plus de charges pour nos institutions sociales?



NON aux avocats gratuits et aux expropriations

Alors que tous les pays qui nous entourent ferment leurs frontières aux requérants d'asile illégaux et durcissent massivement leurs lois sur l'asile, la nouvelle loi sur l'asile rend notre pays encore plus attractif pour les migrants:



La Suisse, destination favorite pour l'asile?

Avec la fermeture de la route des Balkans, la Suisse devient encore plus intéressante pour les requérants d'asile. Des spécialistes pronostiquent jusqu'à 60 000 requérants cette année («Blick» du 20.3.2016)



Encore plus de requérants qui s'installeront plus rapidement et plus longtemps?

Autrefois, la majorité des requérants quittaient rapidement notre pays. Aujourd'hui, 60 à 80% d'entre eux s'installent durablement en Suisse. Il y en aura encore plus avec la nouvelle loi sur l'asile.



Encore plus intéressante pour les requérants?

Qui n'a pas envie de venir en Suisse où on vous offre gratuitement tous les soins médicaux, dentaires et psychologiques, plus désormais un avocat gratuit sans condition, tout cela aux frais des contribuables? S'y ajoutent des offres d'intégration comme des cours de langue, des allocations de formation, des cours de bonne conduite et d'autres mesures massivement étendues et subventionnées par la Berne fédérale.



Encore plus d'immigrants à l'aide sociale?

Aujourd'hui déjà, 70% des requérants d'asile et personnes admises provisoirement finissent dans l'aide sociale! Ils seront encore plus nombreux avec la nouvelle loi sur l'asile. Après 5 à 7 ans déjà, les communes et les villes devront payer cette aide sociale. Une aide égale à celle que toucheraient des Suissesses et des Suisses après avoir cotisé pendant des années. La facture devra être payée par nous autres contribuables.



Payer encore plus?

Le coût de l'asile atteindra cette année 1,842 milliard de francs au seul niveau fédéral. D'ici à 2018, ces coûts doubleront par rapport à 2015 pour atteindre 2,4 milliards de francs. Les cantons et les communes supportent en plus des charges allant jusqu'à 2 milliards de francs.



Nouvelle loi sur l'asile basée sur de faux chiffres?

Le projet de la conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga repose sur de faux chiffres: cette révision part de 24 000 requérants d'asile par an (nous en avions déjà 39 523 en 2015!). En outre, elle admet que 40% sont des «cas Dublin» qui peuvent être renvoyés directement depuis les centres fédéraux dans d'autres pays européens. En réalité, seuls 2461 des 17 377 «cas Dublin» de 2015 ont pu être renvoyés dans les Etats Dublin concernés. Cela fait 6% de toutes les demandes d'asile de 2015. La grande majorité des requérants restants seront comme jusqu'à présent répartis entre les cantons.



Un onéreux flot de procédures?



Le moindre bon sens interdit de croire que des avocats gratuits offerts à 40 000 requérants d'asile (chiffre de 2015) vont accélérer les procédures. C'est le contraire qui est vrai. Cette révision entraînera un flot de procès avec d'innombrables recours. Les tribunaux seront encore plus surchargés et tout cela coûtera des millions. De plus, en bénéficiant d'un avocat gratuit sans condition, les requérants d'asile sont privilégiés par rapport aux citoyens suisses.



Particuliers et communes expropriés par l'Etat pour construire de nouveaux centres d'asile?

Cette révision permettra à l'Etat d'exproprier des biens-fonds pour construire de nouveaux centres d'asile fédéraux. Cette procédure de planification centralisée empêchera toute opposition civile et démocratique à la construction de logements pour requérants d'asile dans les communes.

Au lieu de rendre notre pays encore plus attrayant pour les réfugiés illégaux et menacer notre tradition de l'asile, nous devons

-  **contrôler à nouveau sévèrement les frontières pour mettre fin aux activités des brutales bandes de passeurs et empêcher l'infiltration de terroristes.**
-  **renvoyer enfin rapidement les requérants qui continuent de vivre en Suisse alors que leur demande a été refusée et empêcher que notre droit d'asile soit abusé. Les lois en vigueur suffisent à cet effet. Il faut simplement les appliquer rigoureusement!**

Donc le 5 juin:

**Révision de la loi
sur l'asile**

NON

